

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 425 20 octobre 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Pierre Gilliland

425

# Domaine public

## Genève : gérer la victoire

Le vote genevois du week-end dernier pour le renouvellement du Grand Conseil aura de toute évidence des retombées sur la Suisse romande entière. Mais les explications des succès et des échecs électoraux sont toujours fragiles et relèvent de l'art difficile de l'hypothèse. Tentons néanmoins l'exercice avec la prudence qui s'impose ! Si l'avance socialiste était attendue, c'est son ampleur qui a surpris. Elle récompense très probablement le rajeunissement d'un parti qui a su intégrer dans son projet politique des revendications nouvelles relatives au cadre de vie, revendications plus fortement exprimées dans un canton urbain comme Genève.

A propos de décisions concrètes — autoroute de contournement, quartier des Grottes, centrale nucléaire de Verbois — et à travers leurs propositions — initiative pour la protection de l'habitat — les socialistes ont montré que la gauche peut sortir de l'impasse « croissance à n'importe quel prix = justice sociale et plein emploi ».

Et à l'inverse, c'est peut-être le manque d'ouverture à ces problèmes de la vieille gauche communiste, sa méfiance à l'égard des mouvements spontanés qu'elle ne contrôle pas, qui expliquent la stagnation du Parti du travail.

A noter aussi le résultat inattendu du Rassemblement démocratique genevois (5,3 % des voix), groupuscule créé il y a trois mois par de jeunes bourgeois fervents d'écologie et de démocratie. Seul le niveau élevé du quorum genevois (7 %) les a éliminés du Parlement.

L'effritement du centre de l'éventail politique genevois se poursuit de manière accélérée. Est-ce précisément parce que ce centre radical et démocrate-chrétien, en plus des scandales auxquels certains de ses magistrats ont été mêlés, a de plus en plus fréquemment agi comme une droite classique que les libéraux ont pu affermir leurs posi-

tions, eux qui au moins accordent leur déclaration et leurs actes ? C'est fort probable !

La « victoire » acquise, reste à la gérer.

Si les socialistes ne veulent pas s'enfermer dans le cycle très helvétique des « avances » remises en question quatre ans plus tard, ils doivent de toute urgence préparer avec toute cette foule rencontrée lors de leur dernier festival — des jeunes et des femmes principalement — un projet qui tende moins à « changer le monde » qu'à changer la vie de tous les jours. La crédibilité de ce projet sera mesurée à la cohérence de leur députation et au contrôle renforcé qu'ils peuvent exercer sur leurs magistrats. L'appartenance minoritaire à un gouvernement dont la responsabilité est collégiale représente un danger pour le maintien d'une identité propre.

## Mémoires bancaires

Lors de la dernière Journée des banquiers, le président de l'Association suisse des banquiers, M. A.E. Sarasin fustigeait « la mainmise de l'Etat sur les banques » (initiative socialiste en cours de rédaction) en ces termes : « (...) Nous pouvons dire d'emblée quelle est notre réponse aux propositions d'immixtion de l'Etat dans la direction des banques : nous cautionnons un contrôle efficace des banques par les organes constitués à cet effet (...) Nous sommes en faveur de la responsabilité économique du banquier et nous attribuons un rôle essentiel à la responsabilité des organes de direction des banques (les conseils d'administration, les directions) pour la conduite irréprochable de leurs établissements. Nous rejetons catégoriquement toute intervention directe de l'Etat dans la direction des banques ! L'étranger nous offre des exemples en suffisance de l'inefficacité ou même de l'effet négatif de l'augmentation des contrôles et des prises d'influence de l'Etat ».

En fait d'« inefficacité » des contrôles, monsieur Sarasin, pas besoin d'aller si loin : voyez Chiasso, voyez Leclerc... L'Etat était-il en cause ?

## La névrose du programme

*Inutile d'ajouter dans ces colonnes à la littérature qui fleurit de tous côtés à propos de la gauche française ! Un texte, cependant, nous a paru spécialement intéressant et jeter un peu de lumière dans la confusion générale. Il s'agit du « point de vue » de Régis Debray, intitulé « La névrose obsessionnelle » et publié dans « Le Monde » du 29 septembre dernier. En voici les extraits qui nous semblent spécialement dignes d'attention. Régis Debray commence sa démonstration de la manière suivante :*

« Un seul pas du mouvement réel est plus important qu'une douzaine de programmes », remarquait Marx, avant d'ajouter, sans illusion, quelques « gloses marginales » au programme commun dit de Gotha.

Innombrables ont été, depuis un siècle les programmes politiques dûment élaborés et signés, mais non suivis d'effets.

Innombrables, les pas en avant qui se sont faits en dépit ou à côté des programmes — effets sans cause écrite. Ne parlons pas des révolutions, par définition hors programme (Où est le programme commun de 1789 ou celui de la Commune ?). Mais du mouvement réel, en France, à notre époque. Echafaudée en 1935 et publiée quatre mois avant la campagne électorale, la plate-forme du Front populaire ne brillait pas par sa précision (les congés payés, par exemple, n'y figuraient même pas). Le programme stipulait bien des réformes de structure économique, mais il ne pouvait prévoir l'essentiel : les grèves de mai 36 — qui permirent d'en promouvoir quelques-unes — ni la guerre d'Espagne, qui interdit l'application des autres.

Si le Front populaire s'est disloqué en 1937, ce n'est pas à cause des différences d'interprétation ni des déficiences de rédaction d'un programme, mais parce que le rapport des forces avait changé

entre-temps. La Résistance a grandi quatre années sans programme et quand elle s'en est donné un, avec le CNR, au printemps de 1944, le gouvernement provisoire s'est hâté de le mettre dans sa poche. Ce qui n'a pas empêché quelques « pas en avant », en 1945.

Conclusion : les meilleurs programmes peuvent engendrer le pire. Et l'absence de programme n'a jamais empêché le meilleur. Ce n'est pas une raison pour refuser un bon programme, mais pour se souvenir qu'un programme n'a jamais fait la décision — même pas de sa propre application. Alors, pourquoi cette obsession du texte — périodique, incoercible, douloureuse ?

La réponse va de soi : la gauche ayant pour projet constitutif de faire passer les hommes d'une histoire qu'ils subissent à une histoire qu'ils maîtrisent, il est dans sa nature de préciser son projet en un programme objectif, cohérent, vérifiable. A un capitalisme qui marche tout seul, même quand il ne marche pas, s'oppose le socialisme, acte de volonté et de conscience. Au fait du prince, la démocratie oppose le contrat. A la soumission social-démocrate, à la fatalité du cours des choses, la démocratie socialiste oppose le plan d'une marche en avant résolue.

Principes incontestables, qui fondent la réalité du besoin de programme, mais n'expliquent pas sa transformation en *névrose*. Une psychanalyse du fait doit relayer l'analyse en droit.

*Fantasme religieux* : la religion du Livre (ou culte et récitation des Saintes Ecritures) a modelé l'inconscient historique d'un Occident où le mouvement ouvrier a bien dû se nicher pour pouvoir précisément s'y déployer. Le texte des fondateurs scelle l'unité du mouvement, la communication commençant par une querelle d'interprétation. D'où le règne du glosateur sur la pensée, qui fait de la lecture une opération stratégique : bonne, elle atteste la foi; mauvaise, l'infidélité.

*Fantasme juridique* : il n'est de garantie qu'écrite et tout écrit vaut garantie ! C'est parce qu'elle est consignée que nul n'est censé ignorer la loi, le délinquant pouvant dès lors être jugé en public.

Le programme, code politique en bonne et due forme, assure légalement son signataire contre les surprises du lendemain : ce n'est pas une assurance-vie, mais une sorte de caution déposée à l'avance par le traître virtuel dans l'Arche d'alliance (...)

Et Régis Debray de poursuivre :

« On peut faire un plan de bataille quand on connaît le terrain, la nature et l'importance des forces adverses comme des siennes propres. Mais les plans de campagne et de guerres lointaines ou prolongées n'ont jamais existé que dans les cartons d'états-majors au repos ou dans la tête des vaincus du lendemain.

La métaphysique du programme est la négation de tous les principes du matérialisme dialectique. L'application de la première mesure prévue par le programme peut remanier le champ de forces de telle manière que l'application des suivantes en devienne soit impossible, soit négligeable. Au Chili, trois mois après l'entrée en fonction d'Allende, la question du programme de l'Unité populaire, qui avait requis des années de discussions et d'efforts, était déjà passée au dernier plan. Les circonstances avaient changé, les problèmes aussi. Toujours et partout, les processus ont pulvérisé les scénarios-fiction.

L'idée de programme, à la fois totem et tabou, a deux faces, comme la gauche elle-même. Elle atteste autant son honnêteté que ses illusions — ce qu'elle a de meilleur et ce qu'elle a de pire : son idéalisme moral et son idéalisme tout court. Ce qui rend une gauche unie, ce n'est pas un programme, c'est un ennemi commun. Donc un combat. Encore faut-il qu'il s'engage ailleurs que sur le papier. »

Et de conclure :

« Les vrais théoriciens sont pragmatiques, mais la plupart des « pragmatiques » se laissent paralyser par de fausses théories. Après son avertissement liminaire, Marx ajoutait : « *Puisqu'on ne pouvait — les circonstances du moment ne le permettant*

*pas — aller au-delà du programme d'Eisenach, on devait se borner à conclure un accord pour l'action contre l'ennemi commun. »*

Bien entendu, le vieil empêcheur de tourner en rond, qui toujours, dénia le droit aux abstractions de se mordre la queue, ne fut pas écouté. Les partis ouvriers restèrent dans l'inaction et « l'ennemi » triompha. Mais la bonne conscience théorique des partis était sauve : ils avaient proclamé leurs principes. Saufs aussi, les intérêts pratiques de l'ennemi. En somme, tout le monde était content ».

Rien à ajouter !

## DANS LES KIOSQUES

### Le boulevard

*Vous ne fréquentez probablement pas de façon assidue « Bild », mais, un seul pas au-delà du Rhin et vous aurez pu constater la fantastique diffusion de ce quotidien : les spécialistes estiment que plus de 11 millions d'Allemands lisent ce journal dont le tirage est de 5 millions d'exemplaires. A gauche, et surtout plus à gauche, on estime que la manière dont le journal est confectionné est dangereuse pour le développement de la démocratie en Allemagne.*

*Au début de l'année, Günter Wallraff, qui n'en était pas à son coup d'essai, s'est fait engager dans une des rédactions locales de « Bild » sous un nom d'emprunt, et pendant quatre mois il a pu exercer ses talents de reporter, étudier les méthodes de travail et donner à des amis la possibilité de filmer son aventure. Les résultats : un livre qui se vend très bien, un feuilleton-reportage dans divers journaux, et un film, qui a été diffusé hors d'Allemagne. La Télévision suisse alémanique l'a présenté il y a quelques jours et le surlendemain un débat réunissait divers journalistes pour débattre de la presse de boulevard. Il est*

*difficile de prétendre que l'exercice était passionnant pour des non-intéressés. En revanche, pour les « fanatiques » de la presse, il valait la peine de suivre et les débats et la présentation du film.*

*Pas de révélations fracassantes, mais une confirmation au moins : pour réussir à faire lire un journal par les masses, il ne suffit pas à la rédac-*

---

Claude Mauriac dans « vsd », à propos du film de Patricia Moraz « Les Indiens sont encore loin » et plus généralement à propos du film suisse : Les Suisses ont une expérience particulière de l'ennui et du désespoir. Ce serait une idée reçue et des plus imbéciles si nous n'ajoutions : « Nous sommes tous des Suisses allemands (et français) ».

\* \* \*

La Suisse est-elle le dernier bastion du capitalisme à l'état pur ? (Schweiz — letztes Bollwerk des reinen Kapitalismus ?). La question n'est pas posée par un journal gauchiste mais par le bi-hebdomadaire « Finanz- und Wirtschaft » dans le dernier article d'une série consacrée aux interventions de l'Etat dans l'économie et après avoir mené enquête au-delà de nos frontières.

---

*tion de s'abonner à une ou plusieurs agences d'information et de reproduire leurs bulletins avec des commentaires maison.*

*Au surplus, les téléspectateurs ont remarqué que les journalistes avaient souvent de la peine à s'exprimer verbalement. A part le rédacteur en chef de « Tat », Schawinski, un homme de télévision avant d'être un homme de la presse écrite, les autres participants semblaient un peu empruntés. Une « conclusion » après le débat : tout le monde est d'accord pour dire que la « presse de boulevard » amène, en Suisse, un peu d'air, un certain dynamisme dans les rédactions, bien qu'elle n'en soit pas encore — peut-être parce que le marché est très limité — à utiliser les méthodes de recherches de ses homologues étrangers.*

*A noter, au début de l'entretien, une attaque de Schawinski contre « Blick », représenté par son rédacteur en chef Fred Luchsinger, mais la concordance de leurs vues sur la presse traditionnelle représentée par un rédacteur du « Bund », de Berne a été remarquée. Le rédacteur du « Tages-Anzeiger » présent au débat a su faire comprendre que son journal était d'un niveau à part. Au total, une salubre entreprise de vulgarisation des problèmes de la presse.*

*— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages-Anzeiger » un long reportage sur l'état actuel de la « participation » dans les entreprises yougoslaves. L'intérêt de cette étude qui paraît après tant d'autres sur le même sujet : les auteurs, Hans Kissling et Heinz Hollenstein, tracent les grandes lignes de leur bilan à travers une dizaine d'interviews (un directeur, un travailleur, une travailleuse, un portier d'hôtel, un permanent syndical, entre autres) prises sur le vif.*

*— Les premières pages du supplément hebdomadaire de la « Basler Zeitung » sont consacrées aux efforts tentés dans la région bâloise pour empêcher la propagation du chômage des jeunes (les suites pratiques de la fondation, en 1976, d'un groupe de travail œcuménique « récession »). A noter, dans le même numéro de la « BZ », deux pages de nouveaux textes dus à des auteurs bâlois (prose et poèmes) et deux autres pages de photographies « chinoises » : face à face, les affiches de propagande et la réalité quotidienne du combat de 800 millions d'êtres humains.*

*— Le dernier numéro de l'hebdomadaire du Parti socialiste autonome tessinois est plus épais que d'habitude (c.p. 319, 6501 Bellinzzone) : aux pages d'actualité classiques viennent s'ajouter les thèses politiques, économiques et sociales (« 1. 1973-1977 : du deuxième congrès à aujourd'hui; 2. La crise et ses conséquences; 3. La stratégie et la tactique du parti : lutte pour la réforme et la révolution; 4. La ligne politique du parti... ») de cette formation de gauche qui tiendra son troisième congrès ordinaire le dimanche 6 novembre prochain à Bellinzzone.*

# Nouveau projet d'assurance maladie: la quête du plus petit dénominateur commun

Ne mâchons pas nos mots : le rapport de la commission pour une révision partielle de l'assurance maladie est un compromis laborieux, sans innovation et sans audace. Pas de place pour les vrais problèmes : on se contentera de gérer la pénurie. Avant d'entrer dans plus de détails, précisons cette impression d'ensemble sur le travail des commissaires. En fait, le projet tout entier porte la marque de l'époque à laquelle il a été conçu : les débats entrepris sous de mauvais auspices économiques se sont déroulés dans des conditions difficiles, sous la pression constante des partisans des « freins aux dépenses » et des amputations budgétaires.

D'où un manque de souffle flagrant : les propositions de rafistolage de la loi, assorties de quelques mesures d'assistance (rien à voir avec une optique de prévoyance !) traduisent les marchandages et les arrière-pensées contradictoires des membres de l'aréopage consulté. Le texte, en définitive, est la résultante d'une absence de « consensus » sur les options d'une politique de santé véritable, l'expression d'un manque de volonté d'aboutir. Et les aménagements retenus en fin de compte par les représentants d'intérêts ou d'associations maintiennent en pratique le « statu quo », garant de maints privilèges. En bref, le plus petit dénominateur commun imaginable !

## Complexité des problèmes et tactique des mains libres

On ne contestera pas que la matière est ardue ! Et surtout la complexité des phénomènes, la variété des situations et des aspirations, la diversité des modalités d'intervention des cantons, l'enchevêtrement des circuits de financement, tout cela mêlé à la crainte d'innover, de coordonner et de remettre en cause certaines structures, rendent difficile toute approche synthétique (les thèses de l'Office fédéral des assurances, pour-

tant, formaient un ensemble cohérent qui aurait pu constituer une bonne base de travail).

On cède alors au trop fameux pragmatisme helvétique : on se préoccupe des instruments et des modalités d'application sans avoir identifié les réels « secteurs-problèmes », sans repenser les objectifs, sans chiffrer les mesures, sans évaluer l'efficacité des propositions... Ici, au lieu d'élaborer une politique de la santé, au lieu d'établir et de hiérarchiser les priorités, on s'engluie dans des discussions où règne le diktat budgétaire et où finalement chaque acteur du secteur de santé suit une « tactique des mains libres » pour mieux agir à son gré.

## Economies ou transferts de charges

L'exemple de l'assurance maladie est à cet égard caricatural : les modalités de financement (et l'assurance elle-même) ne devraient être qu'un moyen; ils deviennent une fin... tandis que les buts d'une politique sanitaire digne de ce nom ont disparu au grè des marchandages.

Il n'est pas du ressort d'une commission de révision (d'ailleurs partielle !) de l'assurance maladie d'élaborer une politique de la santé, objectera-t-on. Mais comment « reviser » valablement sans objectifs ? Ne reste à disposition qu'un seul fil conducteur, l'argent ! Sauf pour quelques personnes, aussitôt traitées de théoriciens ou d'utopistes, la santé de la population n'est plus l'objectif majeur : on navigue de crédits supplémentaires en limitation de budgets comme seuls points de repères. Reflétant ce climat général du coup par coup, les mesures préconisées par la commission ne forment qu'un puzzle de préoccupations sectorielles et monétaires à court terme. Et sans surprise on s'aperçoit, à tenter de reconstituer la mosaïque, que ce qui est présenté comme des économies n'est en réalité que des transferts de charges.

Dans cette logique de la santé publique en forme comptable de doit et avoir, dans ces débats marchands, où sont les consommateurs ? Au banc des accusés ! On cherche avant tout à les culpabiliser, en brandissant l'épouvantail de la surconsommation. Jusqu'au thème de l'explosion des coûts qui sert à brouiller les cartes... Car il faut savoir que dans le « système » actuel, c'est l'offre en équipements et en médecins qui favorise la propension à recourir aux services de santé; la « demande » et les exigences de la population sont d'ailleurs conditionnées par les possibilités médico-techniques élevées au rang de mythes. Et comme par hasard, nulle trace, dans le texte qui nous intéresse, de remise en cause de l'engrenage de l'offre et de la demande. C'est que l'on touche-rait là à la pierre d'angle du système social, la liberté du commerce et de l'industrie ! C'est pourtant sous le signe de ce principe que nous entrons graduellement dans l'ère de la santé-marchandise. Sortir de cette impasse qui conduit à transférer l'irresponsabilité du système sur les personnes, c'est d'abord tenir pour indispensable une action sur les structures et le fonctionnement, une réflexion sur d'autres modes de dispensation des soins. Mais en ce domaine, les tabous sont plus hauts que des murs.

On voit donc bien que, s'il a le mérite d'exister, s'il apporte quelques améliorations, le projet ne s'attaque pas au fondamental, ne modifie pas par exemple les facteurs qui engendrent la spirale des coûts. En simplifiant, on peut dire qu'il agit sur quelques symptômes, mais non sur les causes du phénomène.

## Repenser les objectifs

Repenser les objectifs, c'est d'abord esquisser un constat. En Suisse, l'organisation de la santé publique pêche moins par son insuffisance *présente* que par l'enjeu partisan qu'elle incarne, par les risques de surmédicalisation et de commercialisation aiguë *pour l'avenir*. Et c'est dans ce champ de forces que s'affrontent groupes sociaux porteurs d'intérêts et institutions antagonistes. Et

à mesure que l'on repousse les « solutions » et les choix nécessaires, on les rend probablement plus difficiles, la santé continuant à n'être qu'un ensemble de mesures qui loin de s'autolimiter, s'autoalimentent !

Ce processus ne peut être rompu qu'en dissociant l'intérêt médical de l'intérêt financier, qu'en levant la confusion entre médecine et santé, la médecine n'étant qu'un moyen, même s'il est essentiel.

Aujourd'hui — manque de lucidité ? confusion entretenue ? — on en reste à une sorte de blocage (qui perpétue les inégalités... et les privilèges), au moins à un freinage des améliorations dans ce secteur de la politique sociale où les malades sont les principaux oubliés.

Si la Suisse reste un pays prospère, les difficultés économiques sont réelles. Il faut admettre que les institutions sociales sont intimement liées au

développement économique et au niveau culturel. Dans la pratique, reconnaître et vouloir satisfaire de façon équitable les droits et l'accès aux services médico-sociaux ne signifie pas qu'il faille renoncer à en mesurer les incidences financières : on doit tendre à la meilleure utilisation possible des ressources.

Posons donc que l'un des leviers pour l'avenir est la certitude de contraintes économiques croissantes ! Il s'agit dès lors, en priorité, non pas de diminuer les montants affectés à la santé publique, mais d'opérer une sélection de l'allocation des ressources et d'opérer des « glissements ». Dans cette perspective bien comprise, il ne suffit pas de proposer des adjonctions de « structures » nouvelles; il convient de réfléchir aux déplacements souhaitables des centres de gravité et des centres de frais.

Les arrosages d'aide financière sont désormais

moins décisifs que la réorganisation et la réorientation d'une politique générale de santé publique. Ce sera l'objet d'une réflexion prochaine dans ces colonnes.

**Pierre Gilliard**

## ANNEXE

### Des progrès minimes

Pour mémoire, passons en revue, sous forme de notes de lecture, les principales mesures préconisées par les experts !

— Indemnités journalières : le projet institue une assurance maladie obligatoire pour tous les salariés. Un évident progrès... auquel personne ne s'opposait. Simple ratification de ce qui aurait dû exister depuis longtemps. C'est cependant un point essentiel du projet...

#### ● SUITE ET FIN AU VERSO

## La preuve de l'iniquité des charges de l'assurance

Parmi les améliorations apportées au système par le projet, notons qu'un effort est consenti en faveur des assurés à ressources modestes, des gens âgés et des familles. Mais si peu ! Et il y avait tant à faire. Voyons cela de plus près (pour les amateurs, voir le tableau 5 de l'annexe du rapport) !

Soit la « charge individuelle »<sup>1</sup> annuelle prévisible pour 1980, exprimée en % du revenu. Le choix des revenus de référence : 15 000, 20 000, 30 000, 50 000 et 80 000 francs.

— Une seule personne jouissant d'un revenu de fr. 15 000 devrait payer environ 4 % de son revenu pour l'assurance des soins médico-pharmaceutiques. La charge pour une famille de deux enfants serait de 12 %, et de 16 % pour une

famille de quatre enfants. Un rapport de 1 à 4 ! Inique !

— Une personne seule, jouissant d'un revenu de fr. 80 000 ne paierait que 0,75 % de son revenu pour financer l'assurance des soins médico-pharmaceutiques. Pour une famille de quatre enfants, dans les mêmes zones de revenus, la charge serait de 3 % du revenu total. Comme pour la catégorie des salaires de fr. 15 000, le rapport entre une famille de quatre enfants et une personne seule est de 4 à 1 !

Magnifique démonstration : dans cette Suisse dont la devise est un pour tous, tous pour un, on prévoit de prélever, s'il y a quatre enfants, pour les mêmes prestations individuelles, 16 % d'un revenu très modeste et 3 % d'un revenu élevé, 4 % et 0,75 % si l'assuré vit seul...

On note quelques améliorations si les thèses des experts entrent complètement dans la pratique. Ainsi, avec un revenu de fr. 15 000, une personne seule aurait à payer 2,5 % de son revenu pour l'assurance des soins médico-pharmaceutiques; une famille de deux enfants ou plus, 7,5 %. Le

rapport reste néanmoins de 1 à 3 ! Malgré la diminution de près de moitié des cotisations (cotisations individuelles et perception sur le salaire inclus), la famille reste fortement pénalisée.

Pour un revenu de fr. 80 000, la part passe à 1,25 % pour une personne seule, et à 2,5 % pour une famille de deux enfants ou plus...

Le rapport entre bas et hauts revenus demeure donc de 1 à 3 environ dans les propositions des experts !

C'est mieux que rien ? Bien sûr. Mais on peut voir là la démonstration que le fil conducteur du projet a été non pas la satisfaction de besoins, non pas la justice sociale, non pas l'harmonisation entre les discours natalistes et les moyens de cette politique-là, mais tout bonnement l'argent.

Et si l'on « prend » un peu plus aux privilégiés (encore s'agira-t-il que cela soit le cas : le projet est loin d'être accepté !), l'hypocrisie sociale demeure.

L'assurance sociale authentifie implicitement l'inégalité des citoyens. Choquant !

<sup>1</sup> Cette expression, utilisée par les experts, part du pré-supposé, commun en Suisse, de la mère stéréotype restant au foyer; en fait il s'agit d'une charge familiale !

# Des progrès minimes

## SUITE ET FIN

— Subventions publiques : sur proposition du Conseil fédéral, elles ont été plafonnées. Par rapport aux prévisions budgétaires antérieures, cela creusera un trou sensible. Les experts ont été mis devant le fait accompli. En compensation, pour maintenir les cotisations individuelles dans les limites tolérables, le projet préconise un prélèvement (acquis de justesse) de 1 % sur les salaires qui rapporterait environ 11 milliards en 1980.

— Le prélèvement sur les salaires est obligatoire. Mais l'assurance des soins médicaux pharmaceutiques reste facultative !

— Les conditions d'adhésion aux caisses sont facilitées, notamment pour les personnes âgées, et les exclusions rendues plus difficiles.

— Les subventions et les montants du prélèvement sur les salaires ne seront plus distribués selon les mêmes procédés d'arrosage indistinct. La répartition devient sélective; ainsi :

1. les prestations dans le domaine du traitement hospitalier sont servies sans limite de temps;
2. les cotisations des hommes et des femmes sont semblables;
3. des subventions sont versées aux caisses pour compenser les frais des prestations « légalés » en cas de maternité;
4. le troisième enfant, et les suivants sont libérés de toute cotisation;
5. les caisses obtiennent des subventions (clef de répartition) pour compenser les charges sociales qui résultent de leurs obligations : accepter tous les candidats, limiter les réserves et couvrir certaines prestations;
6. les assurés à ressources modestes bénéficient d'une réduction de moitié de leurs cotisations (les cantons participent à cet effort).

— Une timide extension des prestations minimales des caisses dans le domaine de la médecine médicaments qui ne figurent pas dans la liste des

préventive et des soins à domicile est prévue (les spécialités ne seront remboursés qu'à 50 %).

— La perception d'une franchise, source d'embarras administratifs, est abandonnée. La participation est cependant élevée à 20 %, avec un maximum à 400.— (200.— pour les assurés à ressources modestes).

En bref, des progrès minimes (et encore plus par rapport à certaines thèses ou propositions de départ). Le rapport se termine sur un souhait : la création d'une commission fédérale de l'assurance maladie, s'occupant également des questions connexes de politique de la santé. Est-ce, à l'avance, une réponse aux critiques attendues ?

## Les dividendes du Conseil fédéral

Un « code d'honneur » pour les anciens conseillers fédéraux (retraite : 100 000 francs) est donc dans l'air suite à une interpellation socialiste aux Chambres fédérales. Il est vrai que la présence de M. Bonvin au conseil d'administration de Savro et celle de M. Celio à celui du Crédit Suisse n'ont pas passé inaperçues (cf. DP 421)... On se souvient également du tollé qu'avait provoqué l'entrée de M. Schaffner au conseil d'administration de Brown Boveri.

Un rapide tour d'horizon des choix opérés par les dix conseillers fédéraux encore vivants. Six d'entre eux, tout en n'abandonnant pas toute activité (mis à part Phillip Etter, 86 ans, retraite en 1959), n'en ont pas moins renoncé à « monnayer » leur passage au Conseil fédéral. Voyez par exemple Enrico Celio (88 ans, retraite en 1950), devenu président de Pro Aero, une fondation pour le développement technologique des transports aériens, président de l'association pour l'art tessinois et membre du comité de l'« Istituto internazionale d'Arte liturgico »; voyez F.T. Wahlen (78 ans, retraite en 1966), qui accepta plusieurs missions à l'étranger pour la FAO, fut

En tout cas, à propos des effets en matière de politique de la santé, le rapport se borne à constater : « L'assurance maladie telle qu'elle est conçue en Suisse ne crée pas un système de dispensation des soins; au contraire, elle le présuppose. Cependant elle a une influence non négligeable — indirecte et en partie directe — sur la structure et l'évolution de la santé publique. Tel est aussi le cas de la révision partielle de l'assurance maladie ». Or, si ce n'est dans les mots et les déclarations de principe, on cherchera vainement dans ce rapport la trace d'une action sur les structures et de réelles possibilités d'économie.

membre de la commission pour le Jura et présida une commission — qui porte son nom — pour la révision de la Constitution; voyez Willy Spühler (75 ans, retraite en 1970), président de Pro Helvetia et présidant la commission de coordination pour la présence culturelle suisse à l'étranger; voyez Ludwig von Moos (67 ans, retraite en 1972), président du Heimatschutz et de la Maison des transports à Lucerne; voyez encore H.P. Tschudi (64 ans, retraite en 1974), président de Forum Helveticum, donnant des cours de droit du travail à l'Université de Bâle.

### De Max Petitpierre à Nello Celio

Parmi les anciens conseillers fédéraux qui, en revanche, acceptèrent des mandats beaucoup plus rémunérateurs après leur démission, on connaît le cas de Max Petitpierre (78 ans, retraite en 1961) qui se retrouva président du conseil d'administration de Nestlé, et celui de Roger Bonvin qui, outre son mandat à Savro, accepta de pareilles fonctions à Elektrowatt, aux Forces motrices valaisannes et à Radio Suisse S.A. Restent les deux cas des conseillers fédéraux radicaux qui se sont, eux, complètement replongés dans l'économie privée, ce sont — Hans Schaffner (69 ans, retraite en 1970) qui

dut bien vite renoncer à son siège chez BBC, mais retrouva aussitôt des activités semblables dans les sociétés suivantes : Emasan SA à Bâle, Fabrique de machines Rieter à Winterthur, SA des Câbleries et Tréfileries de Cossonay, Sandoz (Bâle), Alusuisse à Chippis, Réassurance Suisse à Zurich, Société de la Viscose Suisse à Emmenbrücke, Wildheerburg SA;

### Une « retraite » bien garnie

— et Nello Celio (63 ans, retraite en 1974), l'homme d'affaires qui, à son entrée au Conseil fédéral, dut abandonner 63 mandats d'administrateurs, mais à qui l'on proposa bientôt, après sa démission, des sièges, entre autres, à Bâloise Holding (Bâle), Basler Lebensversicherungsgesellschaft, Basler Versicherungsgesellschaft, Endis AG Saint-Gall, Ferriere Cattaneo SA (Giubiasco), Hayek Engineering AG (Meisterschwanden), Internazionale Holding Fiat SA (Lugano), Motor Columbus AG (Baden), Remco SA (Lugano), Saceba SA Cementi (Morbio), Alusuisse (Chippis), Crédit Suisse (Zurich), Sibra Holding SA (Fribourg) et Société Internationale Pirelli SA (Bâle).

## Régions menacées: prochaine étape: le textile

Le champ d'application de l'arrêté sur « l'aide en faveur des régions dont l'économie est menacée » (DP 424) n'est pas limité aux seules régions horlogères (dans le texte : « Les problèmes des régions horlogères sont aujourd'hui au premier plan; l'arrêté fédéral peut toutefois être appliqué en principe aussi dans d'autres régions dont l'économie est menacée et qui présentent les critères devant entrer en ligne de compte »). On peut facilement imaginer que le scénario mis au point pour le Jura puisse, à plus ou moins brève

échéance, être adapté aux conditions régnant dans les régions consacrées depuis des siècles au textile ! Comment ne pas voir là aussi une page de la vie économique et sociale d'une partie de la

*La production des matières premières indispensables à l'industrie du textile se répartit, « grosso modo », en huit chapitres importants (exprimés en milliers de tonnes) : 1. la soie (39,6 % du total), 11 863; 2. les « synthétiques » (24,8), 7439; 3. le jute et ses dérivés (12,7), 3809; 4. la cellulose et ses composés (10,7) 3202; 5. la laine (5,0), 1489; 6. le chanvre (4,9), 1469; 7. le lin (2,1), 626; 8. la soie (0,2), 49.*

*Le marché des produits finis du textile, lui, est dominé par les pays industriels, et d'assez loin, comme on pourra le constater dans ce rapide aperçu des débouchés (chiffres en %) :*

Pays industriels	48,4 %
Amérique du Nord	19,7
Europe de l'Ouest	18,8
Japon	8,4
Divers	1,5
Marchés étatisés	30,3 %
Europe de l'Est	19,5
Asie	10,8
Pays en voie de développement	21,3 %
Afrique	1,1
Amérique du Sud	5,6
Moyen-Orient	3,4
Asie et Extrême-Orient	11,2

Suisse qui se tourne, avec la décadence d'une industrie omniprésente à travers une portion bien précise de territoire ? Quelques indices, à titre de rappel :

— Prenez le canton de Saint-Gall ! En 1973, l'industrie du textile et de l'habillement comptait 17 800 travailleurs; trois ans plus tard, ils n'étaient plus que 14 600. La main-d'œuvre féminine occupait, « grosso modo », la moitié des postes de travail; et parmi ces femmes, on comptait près de 70 % d'étrangères qui furent, comme à l'habitude, parmi les premières à être licenciées lorsqu'en 1974 apparurent les premiers signes sérieux de récession dans la branche.

### Des salaires les plus bas possible

— Face à la concurrence mondiale, le textile helvétique tente de conserver une place sur le marché en pratiquant des salaires les plus bas possible. Selon les statistiques de l'OFIAMT, le salaire moyen mensuel (moyenne hommes-femmes) y était, fin 1974, de 1890 francs; début 1977, il était monté à 1936 francs par mois. Dans le secteur de l'habillement (souliers compris), le gain mensuel moyen a passé de 1667 fin 1974 à 1806 francs début 1977. Des résultats qui placent le textile en queue de liste pour la Suisse, encore avant l'industrie du tabac (pour la même période 1974-1977, dans l'industrie des machines, on avait passé de 2248 francs à 2531 francs).

### Ne pas attendre

Tous les signes sont réunis qui montrent que le textile suit actuellement la même évolution que l'horlogerie depuis des années, avec en particulier ce repli vers des catégories de travailleurs de moins en moins payés, de moins en moins qualifiés, de moins en moins organisés. Saura-t-on ne pas attendre trop longtemps pour mettre en place les structures minimum prévues dans l'arrêté sur l'aide aux « régions dont l'économie est menacée » pour dégager toute une population de l'emprise d'une industrie qui, dans sa forme actuelle, ne peut que perpétuer une situation économique et sociale inadmissible.

## Interventionnisme étatique : côté pile et côté face

Il est de bon ton à droite de stigmatiser l'« interventionnisme » de l'Etat. Que n'a-t-on pas entendu sur ce thème pendant la campagne précédant la votation du 25 septembre, en particulier à propos de l'initiative pour une protection efficace des locataires !

Dernièrement encore, et plus précisément à la Journée des banquiers qui se tenait à Lucerne le 29 septembre, le président de l'Association suisse des banquiers, M. A.E. Sarasin n'a pas craint d'aborder ce thème : « Nous savons aussi qu'il règne dans l'esprit de beaucoup de citoyens l'idée qu'une augmentation du nombre des interventions de l'Etat permettrait de résoudre rapidement et clairement tous les problèmes; cette idée ne serait juste que si l'interventionnisme d'Etat équivalait à une cure complète qui éliminerait à la fois, avec les symptômes présumés ou effectifs de la maladie, tous les patients ».

On aurait pu penser que le monde bancaire, tirant la leçon de récents scandales, mettrait une sourdine pour un temps à ce genre de protestations qui semblent incompatibles avec la révélation de son inaptitude à maîtriser seul son propre développement. Mais là n'est pas encore le plus étrange dans ces attaques incessantes contre les « interventions de l'Etat » dans le secteur privé ! Voyez avec quelle satisfaction les initiatives des pouvoirs publics sont accueillies dans d'autres secteurs, dans la construction par exemple où il n'a jamais été question ces dernières années de fustiger l'Etat pour une politique qui tient pourtant de l'« interventionnisme » caractérisé. Qu'on juge plutôt à travers quelques chiffres qui situent bien la part croissante de la Confédération, les cantons et les communes ont pris au sauvetage du bâtiment.

A l'âge d'or de la construction, la part des prestations destinées au secteur privé représentait largement plus que la moitié du total, quelque 70 %

en 1960 par exemple; cette part est descendue à 53,2 % l'an passé, diminuant massivement depuis 1973. La part des constructions commandées par l'Etat n'a, elle régressé que depuis 1974, et encore dans une mesure moindre (8 % entre 1974 et 1976). C'est, sous le signe du « rattrapage en matière d'infrastructure », la concrétisation du rôle « anticyclique » que la Confédération a voulu jouer pendant la récession : cela s'est traduit par la mise sur pied de trois « programmes » qui ont permis de réaliser un volume d'investissements supplémentaires de 4,3 milliards de francs jusqu'à la fin de 1976 (système de primes à l'investissement destiné à encourager les autres pouvoirs publics à investir grâce à l'octroi d'une contribution aux frais de 10 %).

Voilà un « interventionnisme » aigu qui, lui, a été jusqu'ici bien reçu...

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Criminels en tous genres

Ainsi donc, nous aurons une force de police « de choc »... Ainsi donc, nos voisins allemands auront désormais la possibilité d'« isoler » pour un temps indéterminé les prisonniers suspectés d'avoir des relations avec des terroristes... Gloire soit rendue à nos ancêtres, qui avaient conçu des *oubliettes*, des *in pace*, etc. Une anecdote :

J'ai eu un ami, que les vicissitudes de l'existence amenèrent à passer un jour à la prison d'Aigle. Rentrant de l'étranger, il avait oublié de s'annoncer au chef de section et avait manqué une inspection. Voilà le préfet d'Aigle qui l'aborde très ennuyé (maître d'école, il avait bien entendu le fils ou le neveu ou le petit-fils du préfet parmi ses élèves !) : « Je n'y suis pour rien ! Mais vous comprenez... la loi est la loi... » etc. « Quand voulez-vous venir faire ce jour d'arrêt ? » Mon ami, qui est un « pur » : « Eh bien... dimanche ! De cette façon, ça ne fera pas tomber de leçons ! » — « Très bien ! Ah ! je suis content que vous le preniez comme ça ! Alors vous n'avez qu'à vous

présenter à 8 heures à la prison... Le geôlier est averti ! » Et donc, à huit heures, le dimanche matin, muni d'un Saint-Augustin qu'il était en train de traduire et d'une tourte que lui avait confectionnée une collègue, il vint heurter à la porte... Et passa une journée fort calme dans sa cellule. Et vers six heures du soir, le geôlier apparut : « Quand voulez-vous sortir ? » Et mon ami, interloqué : « Ma foi, je n'en sais rien... J'imagine qu'il doit y avoir un règlement... » Et le geôlier : « Justement ! En principe, vous devez sortir à huit heures... » — « Va pour huit heures ! » — « Mais le souper est servi à six heures... »... Ma femme a des invités ce soir... Tout le tralala ! Est-ce que ça vous ennuyerait de sortir à six heures, juste avant le souper ? » !!! Un jour que je racontais cette histoire à mes élèves, l'un d'eux, « Combi », m'en raconta une autre : Le geôlier de la prison du Sentier étant mort deux ans avant l'âge de la retraite, par dérogation exceptionnelle, on avait autorisé sa veuve à reprendre son poste pour les deux dernières années. Il n'y avait que trois prisonniers. Elle s'entendait fort bien avec eux et leur laissait faire une promenade, le soir, après souper ! Mais voilà qu'un soir, ils n'étaient pas rentrés à huit heures ! Elle ne perdit pas la tête, descendit jusqu'au café le plus proche, où de fait ils étaient en train de faire un jass — supposons, pour la beauté de la chose, que c'était avec le gendarme ! « Si vous ne rentrez pas tout de suite, je vous *cote* dehors ! » Et les trois compagnons de rentrer dare-dare : ils ne tenaient pas à trouver porte close ! On me dira que nos criminels sont devenus plus dangereux. J'ai de la peine à m'en persuader. Après tout, à Zurich en 1918, « nous » avions Willy Mützenberg, chef de la Jeunesse communiste internationale. Lequel pouvait écrire, rédiger des articles, recevoir ses amis... On a voulu *faire mieux* — ah ! ce perfectionnisme suisse (ne disons rien de la *Gründlichkeit* allemande : Hoess, le chef de camp d'Auschwitz, était lui aussi un homme terriblement méticuleux...)